

Vandœuvres, le 19 janvier 2015
Lge -2011/2015 – **CM29**
TB

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE du lundi 19 janvier 2015 à 19h30

Présents

Conseil municipal: Mmes et MM. Véronique CHRISTE-LÉVÊQUE, Hervé DESPLAND (**président**), Floriane ERMACORA, Jean-Pierre GARDIOL, Jeremy GARDIOL, Claire de HALLER, Pascal LIENGME, Ariane de LISLE-SARASIN, Pierre-Yves LOEPFE, Julien PRADERVAND, Maxime PROVINI, Christian SCHMITZ, René STALDER, Christine TURRETTINI et Lorin VOUTAT.

Exécutif : Mme Catherine KUFFER, maire
M. Emmanuel FOËX, adjoint
M. Bertrand REICH, administrateur provisoire

Excusés : Mme et M. Gilonne VERMEIL et Ronald ZACHARIAS

* * *

Le président ouvre la séance à 19h30 et souhaite la bienvenue aux participants.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 décembre 2014

- Le procès-verbal de la séance du 8 décembre 2014 est approuvé.

2. Communications du Maire et des Adjoints

- Mme le Maire : d'abord un petit point de situation par rapport à la soirée des vœux des Autorités. Il n'est pas de mon rôle de battre ma coulpe, mais je sais que des améliorations doivent être apportées à cette soirée. Il devait y avoir 150 personnes, il y en a eu nettement moins parce que les gens s'inscrivent mais ne viennent pas. C'est un problème. On demande de s'inscrire, mais s'ils ont mieux à faire, justement, ils ne viennent pas. C'est toujours ennuyeux lorsque l'on commande un repas. Après cela, il est vrai qu'il faudra peut-être que je revoie la formule, parce que la soirée a pour but d'accueillir les habitants et les nouveaux citoyens et naturalisés. Ces personnes-là, je dois absolument leur souhaiter la bienvenue. En revanche, je pense qu'effectivement il faut raccourcir, même si le bilan annuel intéresse beaucoup de monde. Des personnes sont venues vers moi pour me dire que c'était intéressant, mais cela donne effectivement un moment d'interventions officielles

trop long, alors que les gens sont debout. Je ne sais pas si vous voulez en parler avec moi-même, le cas échéant en commission Information, pour imaginer éventuellement un autre concept. Ceci dit, à part un peu de longueur, la soirée a été appréciée par ceux qui se sont déplacés.

- Mme TURETTINI : ne s'agit-il pas plutôt de la commission Culture ?
- Mme le Maire : oui, cela m'est égal.
- Mme CHRISTE-LÉVÊQUE : lors du discours officiel, nous avons eu l'idée, avec Mme ERMACORA, en voyant que les gens étaient impatients de pouvoir manger, de faire une *newsletter* mensuelle, bimensuelle ou trimestrielle, ce qui se fait beaucoup maintenant, pour que les gens reçoivent des informations, mais que ne liront que ceux qui sont intéressés, et qu'on limite la partie officielle à accueillir les nouveaux citoyens, les nouveaux habitants et les naturalisés.
- Mme le Maire : nous pouvons imaginer un autre concept, dans la commission de votre choix. On est toujours plus intelligent à plusieurs. Certaines personnes aiment l'oralité, mais effectivement, si l'on arrivait à faire une *newsletter*, ce serait mieux. Par contre, ce qui m'a gênée, c'est que nous avons un cadeau pour les jeunes citoyens, mais pas pour les naturalisés ou les nouveaux habitants. Je me suis donc trouvée un peu empruntée en les distribuant. C'est peut-être quelque chose à noter pour le budget 2016.
- Mme ERMACORA : j'ai été interpellée par le fait qu'on appelle les nouveaux habitants nommément. Je pense que certaines personnes n'apprécient pas forcément d'être nommée.
- Mme le Maire :
 - Je l'entends. C'est la première fois que je les nomme et la deuxième fois que nous organisons ce genre de soirées. Je me suis dit, sans penser à cette question de discrétion, que c'était pour les accueillir.
 - Vous aurez le plaisir, le 27 janvier prochain, de voir un article sur la commune de Vandœuvres dans la Feuille d'avis officielle. Une page est régulièrement consacrée à chaque commune, selon un tournus, nous l'avions déjà eue il y a quelques années. Nous pouvons remercier particulièrement M. le secrétaire général et Mme l'archiviste.
 - Le 4 février prochain à 19 heures, aura lieu la passation de commandement entre M. Christophe IMHOOS et M. Mathieu CUGNO, qui est le commandant de la Compagnie de Choulex et qui deviendra commandant ad interim de notre compagnie aussi.
 - Nous avons beaucoup de soucis avec les délais pour répondre aux autorisations de construire, notamment celles qui demandent des délibérations et j'espère que nous n'en arriverons pas à ce que le canton prenne pour préavis positif le fait que nous n'arrivons pas à respecter ces délais. Nous avons reçu trois gros dossiers, dont un exige une délibération du conseil, entre le 17 et le 22 décembre. Nous avons demandé au département de nous accorder un délai. Il nous a répondu que c'était la dernière fois, à titre dérogatoire, et que la prochaine fois, le département considérera que la commune donne un préavis positif. Je vais écrire à la Direction des autorisations de construire, car cette réponse n'est pas acceptable. Ceci pour vous dire que l'aménagement du territoire est un domaine qui nous donne des soucis, non seulement à la forme mais aussi au fond. C'est pour voir comment traiter ces demandes de densification que nous nous réunissons la semaine prochaine.
 - Concernant l'Association des communes genevoises, je n'ai pas beaucoup plus à vous dire que lors de la dernière séance. Les dossiers avancent et si vous avez lu la Tribune, vous aurez vu que l'ACG avance même beaucoup mieux qu'à l'automne dernier avec le canton. Pourvu que cela dure.

- L'indice des prix à la consommation étant à -0.6 %, nous ne donnerons pas d'indexation au personnel cette année, pour répondre à des questions qui peuvent venir aujourd'hui.
- M. J.-P. GARDIOL : donc on ne diminue pas les salaires ? Pourquoi les augmentons-nous quand l'indice est positif mais ne les diminuons-nous pas quand il est négatif ?
- Mme le Maire : c'est un choix politique.
- M. J.-P. GARDIOL : ce n'est pas satisfaisant pour nous.
- Mme le Maire : j'avais signalé, lorsque le bureau nous avait fait parvenir les dates des séances du Conseil municipal pour le premier semestre 2015, que je ne pouvais pas le 23 février parce qu'il y a les promotions citoyennes et il m'a échappé que nous avions quand même retenu cette date-là. Est-ce que le lendemain, mardi 24 février, conviendrait à la majorité d'entre vous ?
- Cela convient à la majorité.
- M. le président : vous avez donc noté, **le prochain conseil sera le 24 février.**

- M. FOËX : tous les départements dont j'ai la charge sont approximativement sous contrôle, rien à signaler.

- M. REICH :
 - Le chemin des Hauts-Crêts a vu son sens de circulation être inversé, je me suis assuré moi-même qu'il y a des panneaux magnifiques qui indiquent clairement que l'on ne peut pas le prendre quand on arrive à la hauteur du chemin Vert. Il est assez clair qu'on doit tourner à gauche pour aller dans le chemin Vert et qu'on ne peut pas continuer tout droit. Cela me semble difficile de faire cela de manière plus claire que cela n'a été fait. Je voulais m'assurer sur place que cela a été bien signalé. Il faut espérer que cette signalisation sera respectée.
 - Sans transition, une information relative au rallye qui est organisé par l'établissement scolaire. C'est un rallye qui amènera les enfants de Choulex à Vandœuvres en passant par deux itinéraires et qui se terminera dans le parc de la mairie. Il aura lieu 23 juin 2015. Vous ne vous étonnez donc pas ce jour-là de voir la tente montée dans le parc, pour accueillir environ 300 personnes qui seront là, entre les enfants, les parents et les accompagnants.
 - Lors du dernier conseil de l'établissement du 15 janvier, il y a eu une discussion sur la grève des enseignants qui a eu lieu au mois de décembre. Il y a eu une grève de la fonction publique. L'établissement, regroupant je le rappelle Coligny, Choulex et Vandœuvres a participé. La majorité des enseignants de Vandœuvres a participé. Ils voulaient manifester par là leur préoccupation pour l'avenir sur le nombre d'heures qui pourraient être concrètement réduites pour l'école et les conséquences que cela pourrait avoir, s'il y avait une vraie réduction du nombre d'heures d'enseignement, c'est-à-dire que suivant comment c'est organisé, cela pourrait impliquer la fermeture d'une classe et des scénarii un peu compliqués. Ce que je voulais vous transmettre, c'est d'abord que l'accueil des enfants était assuré. C'était le minimum, on peut le dire, mais enfin cela s'est bien passé. Il n'y a pas eu de répercussion. Ensuite, il n'y a aucune animosité de la part des enseignants à l'égard de la commune. Ils savent quelle chance ils ont d'être là et comme ils sont bien traités. Cela va sans dire mais c'est encore mieux en le disant. J'avais demandé que ce point soit à l'ordre du jour du conseil d'établissement, car il n'était pour moi pas très clair de savoir pourquoi les enseignants avaient fait grève. Il est plus clair qu'il s'agit d'une vraie préoccupation, non pas par

rapport à leur statut personnel, mais à la capacité de suivre les enfants, car les enseignantes et enseignants de l'établissement sont très attachées à un enseignement de qualité et à ce que les prestations puissent être livrées.

- Mme ERMACORA : ai-je bien compris lorsque vous avez dit, M. l'administrateur, qu'ils avaient fait la grève parce qu'ils craignaient qu'on diminue le nombre d'heure d'enseignement?
- M. REICH : Le nombre d'heures d'appui a déjà été réduit très fortement. Il y a une crainte sur le nombre d'heures d'enseignement en raison de l'introduction du mercredi, qui va augmenter globalement le nombre d'heures d'enseignement, pas pour les enseignants pris individuellement, mais collectivement et en raison des répercussions possibles du budget voté par Grand Conseil. Nous sommes dans un scénario très hypothétiques et je ne prends pas position là-dessus, mais il se pourrait en théorie, selon les calculs qui ont été faits, que des classes doivent être regroupées. Cela pourrait impliquer la fermeture d'une classe, donc un regroupement de degrés au sein d'une classe et donc plus d'enfants dans la même classe.
- Mme ERMACORA : s'agissant du nombre d'heures d'enseignement, je tiens à rappeler qu'ils ont en moyenne 25 heures d'enseignement et qu'ils sont payés pour 40 heures. Donc s'il y a quelques heures de plus, je pense que ce n'est pas dramatique. C'est ce que l'on me rappelait tout le temps quand j'étais enseignante.
- M. REICH :
 - Je ne prends pas position.
 - Suite à la motion adoptée par ce conseil relative au Vallon, vous avez souhaité l'audition de la directrice en charge du service pénitentiaire. Elle aura lieu à la date qui conviendra au président de la commission Sécurité au mois de mars 2015. J'ai anticipé en contactant d'ores et déjà la personne pour lui demander si des dates ne lui convenaient pas, elle m'a dit que tout le mois de mars sauf les derniers jours du moins lui conviennent. Donc ce sera à décider après le Conseil avec le président de la commission. Elle viendra avec un collaborateur qui connaît spécifiquement cet établissement.
 - D'entente avec la présidente de la commission concernée, nous avons acquis des abonnements du Servette football club à demi prix pour la mi-saison, soit 4 abonnements mis à disposition en disant que de même que nous soutenons le GSHC [*correctif*: le football] nous soutenons le Servette FC.
- M. J.-P. GARDIOL : Monsieur l'administrateur, vous avez dit que la tente serait montée le 23 juin pour cette manifestation uniquement
- M. REICH : je n'ai pas dit qu'elle serait montée pour cette manifestation uniquement.
- M. J.-P. GARDIOL : reste-t-elle jusqu'aux promotions après? Je trouve que l'exécutif devrait proposer aux habitants de la commune d'avoir cette tente à disposition moyennant un loyer si par hasard ils voulaient organiser une grande réunion de famille ou autre chose. Du moment où l'infrastructure est montée, cela coûterait moins cher. Je trouve qu'il serait sympathique que l'exécutif fasse un tous-ménages en disant aux gens que s'ils veulent faire une petite soirée, la tente est mise à disposition.
- M. STALDER : oui mais on l'a déjà fait. Il y avait un spectacle de théâtre et certaines entreprises étaient venues. Cela peut être une opportunité pour certaines personnes de pouvoir louer cette tente. Au moins cela amortirait le coût de location de la tente. Nous sommes au service de la population.
- Mme le Maire: ce n'est pas le but, mais d'accord.
- M. le président: donc apparemment tout le monde est d'accord avec cette proposition.

3. Communications du Bureau

- M. le président : tout est sous contrôle, ou à peu près. Je n'ai rien à vous communiquer, nous n'avons pas reçu de courrier, rien.

4. Comptes-rendus des commissions

◆ Bâtiments – séance du 15 décembre 2014

M. J.-P. GARDIOL donne lecture de son rapport.

La commission des bâtiments s'est réunie le lundi 15 décembre 2014 en présence de Madame Catherine KUFFER, Maire. L'ordre du jour était le suivant :

- 1) Etude de la motion M 8 : Parking communal il n'y a pas lieu de changer ce qui avait été prévu ;
- 2) Bâtiments communaux : tour d'horizon concernant les travaux en cours ou à prévoir ;
- 3) Divers et propositions individuelles ;
- 4) Date de la prochaine séance.

1) Etude de la motion M 8 : Parking communal il n'y a pas lieu de changer ce qui avait été prévu.

Afin de bien visualiser les différentes solutions à trouver, liées à la réorganisation et à la stratégie des parkings de la commune, également afin de répondre à la motion M8, la commission s'est donné rendez-vous devant le parking souterrain. Elle profite ainsi de faire la tournée de celui-ci, du parking extérieur dit Borel, du parking extérieur dit Valot ainsi que du parking des tennis. Durant cette tournée Madame le Maire donne diverses explications aux nombreuses questions posées par les conseillers municipaux.

Il en ressort en résumé les points suivant :

Concernant le parking souterrain, la commission constate globalement que tous les défauts de jeunesse ont été modifiés. Egalement la politique des prix, après explications détaillées de Madame Catherine KUFFER, a été bien redéfinie et une égalité de traitement est maintenant respectée entre les différents utilisateurs de celui-ci. Madame le Maire nous indique également que notre parking a déjà atteint l'équilibre financier, ce qui est réjouissant, coupant court ainsi à la rumeur qui prétend que l'entretien de celui-ci coûte cher. Le seul point de confort restant encore à améliorer serait l'installation d'un lecteur optique de code barre afin d'éviter de devoir taper le numéro du ticket ouvrant la porte.

Concernant le parking extérieur dit Borel qui au départ était payant et réservé en priorité aux entreprises de la commune disposant de camionnettes, il a été décidé, vu le désintéressement de celles-ci, de le rendre à nouveau gratuit, tout en limitant le parking à 1 heure. Cette nouvelle mesure entrera en vigueur le plus rapidement possible en 2015, en fonction du délai que mettra la Direction générale des transports qui doit nous rendre l'arrêté en zone bleue limité à 1 heure. Cette solution a été décidée par l'exécutif afin de favoriser la clientèle des commerces vandoeuvriens. Après une large discussion, les conseillers municipaux rejoignent cette solution, tout en relevant que des contrôles stricts et sérieux devront être effectués par notre agent de police municipal. Il est également relevé que le matériel inutilisé sera stocké au cas où nous devrions faire

marche arrière.

Pour le parking des tennis une nouvelle limitation à 2 heures va également être mise en place. La nuit de 19h00 à 7h00 celui-ci sera bien entendu illimité. Là également, les conseillers municipaux comptent sur un contrôle régulier.

C'est le parking Valot qui crée une divergence de vue entre l'Exécutif et la majorité des conseillers municipaux de la commission. En effet, la solution du macaron proposé crée une inégalité de traitement vis-à-vis des autres utilisateurs des parkings de la commune. De plus vient en discussion la problématique du parking de la mairie. Après une large discussion il est demandé à l'Exécutif d'étudier une autre solution et d'en faire la proposition lors de la prochaine réunion de la commission, **avant toute décision**.

En résumé, nous pouvons être satisfaits que la mise en place de la gestion globale des parkings de notre commune soit finalisée, sous réserve du parking Valot et de la mairie.

2) Bâtiments communaux : tour d'horizon concernant les travaux en cours ou à prévoir.

Madame le Maire indique que tous les travaux prévus en 2014 ont été réalisés. Ceux-ci ont été relatés au cours de chaque conseil municipal et je ne reviendrai pas dessus. Egalement les travaux budgétés pour 2015 seront réalisés et ont été signalé lors de l'établissement du budget. Par contre la conciergerie de la mairie, non prévue au budget 2015, devra faire l'objet de travaux. Il est décidé d'étudier ce dossier lors de la prochaine réunion de la commission.

Une étude est également demandée afin d'étudier une solution afin d'arroser le parc avec de l'eau non-potable. Pour finir, Madame le Maire, après avoir interrogé la commission sur les panneaux devant être installé sur le mail, devenue zone piétonne, décide de lui laisser faire au mieux afin de choisir les nouveaux totems à installer.

Suite à la demande de Madame le Maire, un point trois est ajouté à notre ordre du jour, à savoir : 3. Jeux dans le préau de l'école, le point 3 devenant le 4 et le 4 devenant le 5.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Madame le Maire explique que ce dossier avait commencé à être traité dans la commission Bâtiments, puis traité par une autre commission, ce qui n'est pas très logique. Mais le temps passe et il n'y a plus de jeux en état dans les préaux. Elle demande, afin de gagner du temps, d'envoyer le dossier étudié globalement par la société Top Jeux directement à la commission des Finances. Cette solution est acceptée, mais le Président demande que cette société vienne faire une présentation détaillée de ce dossier et qu'elle vienne nous expliquer les comparatifs de prix qu'ils ont effectués, bien que ce ne soit pas à eux de le faire, mais à l'Exécutif.

4) Divers et propositions individuelles.

Un commissaire aimerait avoir des explications concernant les véhicules qui ont été parqués autour du nouveau hangar qui s'est construit au bout du chemin du Marchepied. Il n'y a pas eu de réponse précise pour le moment.

5) Date de la prochaine séance.

La prochaine séance sera fixée ultérieurement et la séance est levée à 20h00.

Le président ouvre la discussion.

- M. le président : concernant le parc, il ne s'agit pas d'arroser le parc avec de l'eau non-potable, il s'agit d'avoir un compteur séparé de façon à ne pas payer la taxe d'épuration. Je

n'ai pas relu le procès-verbal, mais dans mon esprit pour pouvoir demander à ne pas payer la taxe d'épuration il faut avoir un compteur séparé, sinon on n'arrive pas à séparer l'eau de la mairie de l'eau du parc. Mais c'est de l'eau potable de toute façon.

- M. J.-P. GARDIOL : on pourrait peut-être récupérer l'eau de pluie?
- M. le président : c'est un autre domaine. D'autres remarques?
- M. STALDER : Pour donner une réponse à ce dont on parlait avant, il s'agissait du hangar de M. Bertrand FAVRE. C'était juste pour dépanner quelqu'un qui devait refaire le sol de son garage avec de la peinture et de la résine et devait sortir tous ses véhicules. C'est pour cela qu'il a demandé d'y mettre ses véhicules provisoirement le temps que la peinture sèche. Cela a duré deux ou trois jours puis il les a repris. Bon au niveau communication on ne l'avait peut-être pas dit, à Choulex aussi on a déjà dit que c'était un dépôt-vente de voitures, ce qui n'était pas le cas. Je ferme la parenthèse.

Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du rapport.

◆ Financière et administrative – séance du 12 janvier 2015

M. SCHMITZ donne lecture de son rapport.

La commission financière et administrative s'est réunie le 12 janvier 2015 afin de débattre et de préavisier trois projets de délibérations :

1) Le premier projet concerne l'implémentation de trois aires de jeux dans les préaux de l'école pour un coût total de Fr. 320'000.-.

Trois zones de jeux sont proposées, une pour chaque tranche d'âge de l'école.

La commission a convoqué M. Lejeune de la société Top Jeux, la société en charge de la coordination du projet, et Monsieur Vitry de la société Soranature, en charge des aspects de génie civil.

Ces Messieurs nous ont présenté les diverses variantes et les produits des prestataires de jeux, mais sans éclairer pleinement la commission sur les détails financiers, par exemple la différence de prix entre les variantes ou les différentes demandes d'offres effectuées. Par contre, ils ont confirmé à maintes reprises la conformité des installations présentées à toutes les normes en vigueur.

Suite à un long débat portant principalement sur le processus de sélection des sociétés, et afin de ne pas prolonger encore le délai de construction de ces places de jeux nécessaires, le projet de délibération est accepté par 5 oui, 1 non et 4 abstentions.

Il est toutefois demandé à l'exécutif de pourvoir les informations manquantes pour le Conseil municipal.

2) Le second projet concerne l'achat de la parcelle Gardy par la commune de Vandoeuvres pour Fr. 1'150'000.-.

La commission a préavisé favorablement à l'unanimité ce projet déjà présenté au conseil et accepté à l'unanimité par la commission aménagement

3) Le troisième et dernier projet concerne une rectification technique d'une parcelle au chemin de la Blonde par cession du propriétaire actuel ainsi que la constitution de servitudes.

Après avoir clarifié les coûts notariaux liés à cette transaction et entendu les

explications sur le fond, la commission préavise favorablement ce projet à l'unanimité.

La séance est levée à 21h25.

Le président ouvre la discussion.

- Mme CHRISTE-LÉVÊQUE : j'ai une question concernant le devis. Il [*Top Jeux*] achète ses jeux en Europe. L'euro a fortement baissé. J'imagine qu'il a fait ce devis avant cette forte baisse. Donc cela va nous baisser sensiblement le prix, cela paraît logique. C'est juste?
- Mme le Maire : apparemment oui, je n'ai pas la réponse.
- Mme CHRISTE-LÉVÊQUE : je parle des Fr. 145'000.-. Je ne parle pas du génie civil et ce qui va avec, on est bien d'accord. Je parle de la partie jeux. Les jeux sont-ils tous européens?
- M. REICH : certains viennent de Suède, or la Suède n'est pas dans l'Europe.
- M. STALDER : ils ont la couronne suédoise.
- M. SCHMITZ : mais elle a quand même également un petit peu baissé.
- Mme ERMACORA : S'agit-il de tous les jeux ou de certains?
- M. REICH : ils viennent tous de Suède.
- M. le président: cela dépend du modèle choisi. Certains jeux viennent d'Alsace. D'autres jeux, on ne sait pas exactement où ils sont fabriqués, car c'est une multinationale et je ne peux pas vous dire.
- Mme CHRISTE-LÉVÊQUE : sans imaginer une baisse de 20% des Fr. 145'000.-, on peut imaginer qu'il y ait une petite baisse, ou cela paraît-il ridicule?
- Mme le Maire : cela ne paraît pas ridicule, surtout que le paiement n'est pas encore intervenu. Il faut voir les conditions de paiement.
- Mme CHRISTE-LÉVÊQUE : ils n'ont pas commandé leurs jeux.
- Mme le Maire : rien n'a été commandé.
- Mme CHRISTE-LÉVÊQUE : cela veut donc dire que le prix n'est pas définitif, puisque quand il nous a fait cette proposition, il ne savait pas qu'il y aurait cette baisse. Je ne dis pas qu'il y a eu malhonnêteté, mais j'imagine qu'il faut réadapter le prix par rapport au taux actuel.
- M. SCHMITZ : Il y a déjà une de marge.
- M. STALDER : On peut peut-être demander une nouvelle offre. A-t-on la possibilité de réactualiser une offre? Nous pouvons dire que le prix que vous nous avez donné était de tant, or maintenant les conditions du marché ont changé, qu'en pensez-vous?
- Mme CHRISTE-LÉVÊQUE: il ne s'agit pas d'une nouvelle offre. Cela n'empêche pas de voter par principe.
- Mme le Maire: non, nous devons voter le montant.
- Mme CHRISTE-LÉVÊQUE : mais cela n'empêche pas de voter le montant.
- Mme le Maire : de toute façon, c'est dans le crédit. Il est vrai que la partie divers et imprévu est élevée. Il n'empêche que je préfère avoir une marge que venir vous demander un dépassement. Il y a peu de chances dans un cas comme celui-ci, parce que c'est assez défini. Effectivement, ce sont des jeux que l'on connaît et la description du génie civil est très précise.
- Mme CHRISTE-LÉVÊQUE : cela fait Fr. 30'000.- de plus si on compte les 20%. Donc cela fait qu'il y a Fr. 60'000.- de divers.
- Mme le Maire : vous pouvez les diminuer.

- Mme CHRISTE-LÉVÊQUE : je posais la question. Cela n'empêche pas de voter, mais il faudrait juste lui demander de réactualiser le montant.
- M. PRADERVAND : c'est le rôle de l'Exécutif de négocier le prix.
- M. REICH : jusqu'à la dernière seconde nous négocierons les prix à la baisse et les prestations à la hausse.
- Mme CHRISTE-LÉVÊQUE : ce n'est même pas une négociation, c'est un taux de change normal.
- M. le président: le prix du devis de Top Jeux à l'heure actuelle est en francs suisses. Si vous acceptez le devis tel quel, il faudra le payer en francs suisses de la somme indiquée. Donc si vous souhaitez baisser sur les Fr. 145'000.-, il faut renégocier ce montant.
- M. REICH : du point de vue de la méthode, il faut avoir un feu vert du municipal qui donne une autorisation de dépenser un montant X et ensuite on peut négocier avec l'entreprise et obtenir un rabais. J'aimerais souligner le fait que les travaux pourraient avoir lieu dans quelques mois. Bien sûr que nous allons demander de baisser. J'attends déjà une réponse de l'entreprise, les travaux n'auront pas lieu tout de suite. Il y a une marge, mais cela n'empêche absolument pas de négocier à la baisse et c'est une évidence. Mais si vous ne souhaitiez pas voter aujourd'hui en voulant avoir le prix définitif avant de voter, nous n'allons jamais y arriver.
- Mme ERMACORA : de toute façon, les travaux, vous ne les ferez pas avant cet été. Parce que quand vous nous dites à Pâques, ce n'est juste pas possible, il y a déjà quatre jours fériés où les entreprises ne travaillent pas.
- M. PRADERVAND : j'ai une remarque concernant le document que nous avons reçu. Il est intéressant mais ce n'est pas du tout ce que nous avons demandé lors de la séance de la commission financière. Nous avons un détail comparatif dans le prix concernant deux entreprises. Top Jeux a choisi la plus chère, alors il en donne raisons et c'est très bien. Nous avons d'autres raisons en-dessous sur les entreprises choisies et effectivement un devis détaillé, ce qui est intéressant, mais le point comparatif des prix de l'entreprise Top Jeux, nous ne l'avons toujours pas. Il est bien clair qu'avoir d'autres entreprises équivalentes à Top Jeux qui peuvent proposer d'autres prix était compliqué, mais l'entreprise Top Jeux n'a pas fourni le document demandé lors de la séance. Cela confirme le sentiment eu lors de la séance que nous pouvions poser des questions mais sans obtenir de réponse sur un comparatif de prix des différentes entreprises avec lesquelles ils travaillent. A première vue, le devis est sûrement fait au plus juste, mais nous n'avons toujours pas de comparatif de prix un mois et demi après les discussions à ce sujet. Je pense que c'est important de le faire, car ces travaux ont besoin d'être faits, mais aujourd'hui nous n'avons toujours pas de comparatif de prix entre différentes entreprises pour voter ce crédit de Fr. 320'000.-.
- M. J.-P. GARDIOL : évidemment, nous sommes pour que de nouveaux jeux soient installés dans cette école, c'est indispensable pour les enfants. Par contre, nous sommes tout à fait mécontents de la manière dont, de nouveau, ce dossier s'est déroulé. Je vous rappelle qu'au départ, Mme GOURDOU-LABOURDETTE avait étudié le dossier, il était à la commission des Bâtiments. Ensuite M. l'administrateur l'a repris et envoyé à la commission Jeunesse et sport, je ne sais pas pourquoi alors que tout un dossier était déjà constitué aux Bâtiments. A nouveau, il n'y a pas eu de demande à plusieurs entreprises pour avoir des devis comparatifs. Je ne sais pas si c'est compliqué de trouver des entreprises qui installent des jeux dans les préaux d'école, mais on en trouve quand même. On demande toujours d'avoir deux ou trois devis comparatifs quand on fait des travaux. En plus on est à la limite des AIMP au niveau du montant, voir même déjà au-dessus. Donc notre groupe est très réservé de voter aujourd'hui un tel montant en n'ayant pas eu d'offres comparatives

et alors que les prix à l'étranger ont chuté de 20%. On a également besoin d'une autorisation de construire, puisque dès que l'on met un petit chalet dans son jardin il faut demander une autorisation de construire. Donc je me demande si là il ne faut pas également une autorisation de construire pour mettre ces jeux. Nous sommes très réservés à voter ce crédit, car nous estimons qu'à nouveau, le travail de l'Exécutif n'a pas été fait, comme dans d'autres domaines.

- Mme ERMACORA : je dirai la même chose sur l'autorisation de construire. Quand ils vous répondent qu'ils ne savent pas très bien, cela veut bien dire qu'ils n'ont aucune maîtrise là-dessus. Deuxièmement, concernant la partie génie civil. Pourquoi ont-ils choisi Soranature, notamment pour le choix des végétaux? Je ne vois pas bien ce que le choix des végétaux vient faire dans le génie civil. Cela m'interpelle un peu.
- Mme le Maire : je vais tenter de répondre avant de passer la parole à M. l'administrateur. En 2012, Mme GOURDOU-LABOURDETTE avait ouvert un dossier avec la commission Bâtiments pour la réfection du Toboggan et du préau qui va avec. Dans le dossier que j'ai ressorti, on voit effectivement que le devis avancé par un certain M. LACROIX était de Fr. 350'000.- pour ce petit préau. Vous qui étiez à la commission Bâtiments à cette époque devez savoir pourquoi vous avez renoncé à aller plus loin avec ce dossier, je me souviens seulement que Mme GOURDOU-LABOURDETTE avait dit: « c'est beaucoup trop cher, on arrête là ». Ce dossier a été ressorti au printemps 2014. Nous avons des employés communaux dont la tâche est de mener un dossier sur le plan technique pendant un certain temps. C'est ce qu'a fait Mme CLÉMENT. Pourquoi est-il passé entre les mains de la commission Jeunesse et sport plutôt que d'être repris par la commission Bâtiments, je n'ai à nouveau pas l'historique. Il n'empêche que cela a été fait et pendant cet automne c'est la commission Jeunesse et Sports qui s'est penchée dessus, jusqu'au jour où j'ai été un peu choquée par le fait qu'elle s'occupe de devis. Si elle était consultée, ce qui est normal sur la question des jeux, elle n'avait pas à se prononcer comme elle l'a fait sur la question des devis. Donc le dossier est repassé en mains de la commission Bâtiments, qui l'a tout de suite envoyé en financière, à condition que M. LEJEUNE, de chez Top Jeux, vienne avec des présentations de devis. Tout le monde était mécontent après le départ de Monsieur LEJEUNE. Nous lui avons donc demandé de compléter en vue de la séance de ce soir. Pour le génie civil, le choix s'est porté sur Soranature, M. VITRY a donné des explications l'autre jour. Donc pour le génie civil, il y a eu deux devis comparatifs. On ne viendra pas dire qu'il en aurait fallu trois, il y en a eu deux et c'est déjà bien.
- M. PRADERVAND: il a choisi les plus chers.
- Mme CHRISTE-LÉVÊQUE : oui mais il a donné des arguments.
- Mme le Maire :
 - Nous aussi avons choisi des jeux plus chers que les autres, en justifiant pourquoi. M. LEJEUNE s'est adressé à quatre fournisseurs pour les trois emplacements, puisque pour la question du préau on a le génie civil à part. Donc nous avons les devis comparatifs qui correspondent à ce qu'ils vous ont présenté l'autre soir. Tout cela est hors taxe. Si on additionne tout cela, on retombe sur nos pattes avec le montant de 287'000 F. Je vous les fais circuler, sachant que c'est ce qui a été retenu par l'Exécutif. Je n'ai pas pu vous les faire parvenir avant, puisque je les ai reçus à 18h30.
 - Concernant les autorisations de construire, nous allons faire une demande. Le temps que les jeux soient livrés nous aurons les autorisations, c'est une APA donc nous sommes tout à fait dans les temps.
 - Pour les AIMP, je passe la parole au spécialiste.
- M. REICH :

- Merci Mme le Maire. Je souhaiterais préciser que quand j'appelle des entreprises et qu'elles ne répondent pas à ma demande, je reconnais volontiers que je n'ai pas la solution. J'ai appelé l'entreprise Martin, j'ai eu des discussions avec son technicien le 4 décembre sur ce que l'on souhaitait faire et lui ai demandé une offre, qui n'est jamais arrivée. Effectivement quand ce dossier avait été évoqué dans une séance précédente, M. GARDIOL avait souligné le fait qu'il y avait eu un projet deux ans auparavant avec l'entreprise Martin, projet ayant été approuvé pour Fr. 350'000.- pour une partie de ce qui est prévu maintenant. Il a été souhaité qu'il y ait d'autres offres, donc j'ai relancé l'entreprise Martin, ce qui me semblait cohérent puisque ce qu'elle faisait pour Fr. 350'000.- semblait très bien pour votre commission. Je lui ai demandé de faire un devis qui tienne compte également des autres projets. J'ai eu des entretiens téléphoniques en leur expliquant ce que je voulais et rien ne s'est produit. Par ailleurs, une des entreprises qui avait été contactée antérieurement a répondu que ce projet ne l'intéressait pas. Alors effectivement, quand on demande à plusieurs entreprises et qu'une seule répond, je comprends que l'on ne soit pas satisfait, mais je n'ai pas la recette. Il y a certainement des gens plus éclairés ici qui peuvent me dire comment procéder.
- Ensuite sur les marchés publics, cela dépend de la nature des prestations. Nous avons en réalité quatre projets regroupés physiquement mais indépendants les uns des autres. Il y a d'abord l'aspect constructif qui est la réfection du petit préau. Du point de vue du droit des marchés publics, je tiens d'abord à clarifier un point. Tout est soumis aux marchés publics depuis le premier centime, tout ce qui relève de l'activité communale ou cantonale. Ce qui change en fonction des seuils, c'est de savoir si on doit ouvrir à la concurrence de manière illimitée. Pour ce qui est de la construction et des éléments liés au génie civil, soit la réfection du préau, le seuil est de Fr. 300'000.- Nous voyons donc que nous sommes largement en-dessous. Pour ce qui est des catégories services et fournitures, le seuil est à Fr. 250'000.-. Donc même si on veut faire l'addition et considérer les trois jeux comme un tout à traiter en une seule fois, on voit qu'on est très largement en-dessous du seuil de Fr. 250'000.-. Donc de mon point de vue, la commune a agi de manière correcte. Elle a sollicité plusieurs entreprises. C'est ce que l'on demande en matière de marchés publics: non pas d'obtenir plusieurs réponses mais de solliciter plusieurs entreprises. Elle a reçu en l'occurrence une offre, avec ses qualités et ses défauts, mais une offre qui est en fait en elle-même constituée des offres de plusieurs entreprises.
- M. J. GARDIOL : je m'étonne d'entendre que d'autres entreprises ont été sollicitées, car on nous a toujours dit qu'il n'y en avait pas d'autres.
- Mme le Maire : non, nous n'avons jamais dit cela.
- Mme CHRISTE-LÉVÊQUE : ce qui a été dit, c'est que c'est Top Jeux qui chapeautait la recherche des différents produits. Mais si j'ai bien compris, ils ont eux-mêmes cherché chez plusieurs fournisseurs et entreprises.
- M. REICH : j'ai sollicité Martin, comme cela a déjà été dit, qui n'a pas fourni d'offre.
- Mme le Maire : pour compléter, il est vrai que la proposition « clés en mains » de Top Jeux, dont on savait le succès dans un grand nombre de communes avoisinantes, nous a convenu. Comme nous avons le souci d'avoir des devis comparatifs, cela nous a satisfaits et suffi de savoir qu'il allait s'adresser lui à différents fournisseurs pour pouvoir comparer non seulement les coûts mais aussi les offres de jeux. Nous ne voulions pas qu'il vienne avec un seul fournisseur, ce qui ne nous aurait pas donné la possibilité de choisir les jeux.
- Mme ERMACORA : ce qui me gêne, c'est que c'est lui qui recherche l'entreprise de génie

civil. Même si c'est tout *clean*, cela laisse toujours un goût de favoriser ses partenaires habituels. Je pense que ce n'est pas à une entreprise de faire un appel d'offres à d'autres avec lesquelles elle travaille. Il faut un élément neutre.

- Mme CHRISTE-LÉVÊQUE : si je puis me permettre, je trouve que c'est plus sympathique de travailler avec des gens avec lesquels on a l'habitude de travailler et cela fait avancer les choses plus vite.
- Mme ERMACORA : on n'est pas là pour être sympathiques.
- Mme CHRISTE-LÉVÊQUE : non mais si cela doit durer trois fois plus longtemps parce que justement ils ne se comprennent pas, au niveau de la qualité on y gagne à ce qu'ils se connaissent.
- Mme ERMACORA : si je prends l'Esplanade, le grand souhait des architectes c'était de travailler avec telle entreprise de gestion. Résultat, ce n'est pas eux qui ont été choisis parce qu'ils étaient les plus chers.
- Mme le Maire : c'est une autre envergure de projet. Pour préciser sur les arguments soulevés lors de la dernière séance par M. PRADERVAND et qui ont été rappelés ce soir, à savoir que l'Exécutif manquait de rigueur, on peut l'accepter, mais l'historique que j'ai fait plus les éléments apportés par M. l'administrateur démontrent que tel n'est pas autant le cas que cela a pu paraître lors de la dernière séance où je reconnais que nous n'avions pas toutes les réponses.
- M. le président : quand on parle de plusieurs devis, c'est une demande de plusieurs devis, ce n'est pas à l'interne d'une entreprise. Mais apparemment d'autres devis ont été demandés, il n'y a pas eu de réponse, mais la demande a été faite. Donc pour moi, au moins deux devis ont été demandés.

Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du rapport.

5. Projets de délibérations

➤ **Proposition du Maire relative à l'adoption d'un crédit de 320'000 F (TTC) destiné aux travaux d'implantation de trois aires de jeux, sises dans les préaux de l'école, 4 route de Pressy**

- M. J.-P. GARDIOL : j'ai un amendement sur le texte. D'abord en fonction des cours des monnaies qui ont fortement chuté ces derniers temps et comme Top Jeux dit que le montant total de leurs dépenses est de Fr. 283'000.-, dans lesquels il y a encore certainement 20% ou en tous cas 10% de réserve. Donc dans les Fr. 283'000.- il y a déjà une réserve confortable pour l'Exécutif d'environ Fr. 15'000.- puisqu'ils vont pouvoir bénéficier d'un rabais. Je vous propose, à la place de voter une délibération à Fr. 320'000.-, de mettre le montant de Fr. 283'000.-.
- M. le président : y a-t-il des questions sur la compréhension du texte de la proposition d'amendement? Nous voterons d'abord sur l'amendement et ensuite sur la délibération.
- M. STALDER : une précision, on parle bien hors taxes?
- M. J.-P. GARDIOL : oui, c'est hors taxes.
- M. PRADERVAND : donc l'amendement est de voter Fr. 283'000.- hors taxes, ce qui veut dire Fr. 306'000.- ?
- M. J.-P. GARDIOL : On arrive à Fr. 306'000.- TTC au lieu de Fr. 320'000.-.
- M. STALDER : quelle est la différence?

- M. PRADERVAND : finalement, c'est d'enlever la réserve de Fr. 14'213.45 proposée dans la délibération, si j'ai bien compris.
- Mme ERMACORA : il y a toujours un montant pour frais divers dans tous les dossiers.
- M. le président: pour voter sur l'amendement, j'aimerais un chiffre précis.
- M. J.-P. GARDIOL : et bien c'est Fr. 306'000.
- M. PRADERVAND : je ne comprends pas très bien ce que M. J.-P. GARDIOL veut nous faire voter.
- M. J.-P. GARDIOL : je veux diminuer les montants affectés à ces travaux du fait qu'ils sont capables de négocier un rabais par rapport à l'offre faite. Ce rabais permettra de garder une réserve s'il y a des imprévus. Mais même lorsque l'on bouclera ce crédit de construction, si les devis sont respectés et que l'on négocie un rabais sur les jeux parce que Top Jeux va les payer bien moins cher, on devrait avoir un boni sur le montant annoncé ce soir.
- M. PRADERVAND : j'essaie de comprendre. Mais on ne sait pas dans quelle monnaie Top Jeux négocie ses jeux, qui apparemment viennent de Suède.
- M. J.-P. GARDIOL : s'ils n'y arrivent pas, il y aura un dépassement de crédit et ils nous expliqueront pourquoi.
- Mme le Maire : l'Exécutif n'a pas d'état d'âme par rapport à une diminution du montant de la délibération, mais il faut tenir compte de la précision apportée par M. l'administrateur, à savoir que les jeux viennent non pas d'Europe mais de Suède, donc ils n'ont pas l'euro là-bas. Ensuite que l'on diminue le montant de la délibération parce que l'on estime que la réserve est trop élevée, ce qui a déjà été fait en commission financière, je veux bien, mais il ne faut pas trop la diminuer par rapport à une marge de négociation que l'on aura peut-être ou pas du tout. Surtout, vous nous avez assez fait des remontrances au début de la législature par rapport aux dépassements que vous n'appréciez pas, dans le cadre du budget.
- Mme ERMACORA : ce n'était pas un dépassement, mais un crédit supplémentaire.
- Mme le Maire : c'était des crédits complémentaires. D'une manière générale et vous avez aussi raison sur ce point, vous n'aimez pas les dépassements de crédit quels qu'ils soient. Je trouve donc un peu fort de dire aujourd'hui qu'au pire on votera un dépassement à la fin des travaux. Il vaudrait mieux faire une diminution de ce montant, à laquelle l'exécutif n'est pas opposé, mais qui soit raisonnable.
- M. le président : je vous donne juste une précision sur la diminution de ce montant: si M. J.-P. GARDIOL propose Fr. 306'000.-, il s'agit d'une diminution de Fr. 14'000.-. Avez-vous des remarques?
- M. PRADERVAND : je comprends le sens de cette proposition, mais c'est une demi-mesure. On est là pour prendre des décisions. Soit on trouve que le travail de l'Exécutif ou de Top Jeux n'a pas été suffisamment bien fait et dans ce cas on est contre le vote de ce crédit de 320'000 F, soit on se dit que même si effectivement on aurait aimé avoir plus de précisions, on ferme les yeux là-dessus car on souhaite que les jeux pour les enfants soient faits le plus rapidement possible et on vote pour, ou on s'abstient. Je trouve que cette proposition est une demi-mesure qui n'a pas lieu d'être. Si l'on veut sanctionner, on dit non aux Fr. 320'000.- car on estime que l'on ne peut pas voter ce crédit car on n'a pas les connaissances suffisantes, ce qui serait tout à fait légitime au vu des informations que l'on a aujourd'hui. Ou alors on accepte que ce qu'on nous a présenté est suffisant, on vote ce crédit et on garde confiance en notre Exécutif pour négocier ensuite au meilleur taux. Cela me semble être cela, prendre une décision politique et non faire des demi-mesures. Ayez le courage de vos opinions.
- M. FOËX : je suis tout à fait désolé car je vais en rajouter une couche, mais j'apprends

maintenant que des jeux viennent de Suède. Je suis très réticent à cela. Le rapport carbone est très négatif en faisant venir des jeux de Suède. Ce n'est pas contre le travail de M. REICH que j'estime, mais je ne vois pas pourquoi on devrait faire venir des jeux de Suède. Je vous rappelle que ceux du parc que j'avais commandé moi-même à l'époque viennent du canton de Vaud. Le rapport carbone en faisant venir des jeux d'enfants de Suède me semble être quelque peu exagéré. Je suis désolé d'en rajouter une couche.

- M. le président : je vais répondre à ta question sans prendre parti. La société HAGS est une multinationale qui a son siège à Charlotte en Caroline du Nord. C'est une division de la société Playpower qui fabrique des meubles en Espagne, en Allemagne, en France, un peu partout. Je ne sais pas si les jeux sont fabriqués en Suède
- Mme CHRISTE-LÉVÊQUE : donc cela ne vient pas de Suède. C'est fabriqué en Espagne et en France.
- M. FOËX : ce n'est pas non plus très réjouissant.
- Mme le Maire : l'Exécutif l'a reçu au mois d'octobre. M. FOËX était là et il a pu poser toutes les questions. Tu as demandé si ces jeux étaient FSC, question qui était tout à fait justifiée. M. LEJEUNE a apporté une réponse par la suite et il faut savoir que de toute façon, le Canton n'accepte la construction de jeux que s'ils répondent à des normes européennes de sécurité dans la construction de jeux et ces jeux répondent à toutes ces normes-là.
- M. le président : nous allons voter sur l'amendement
- **L'amendement est refusé**

par 4 voix favorables

8 voix défavorables

2 abstentions.

La parole n'étant pas demandée, le président donne lecture de la délibération :

DÉLIBÉRATION

Proposition du Maire relative à l'adoption d'un crédit de 320'000 F (TTC) destiné aux travaux d'implantation de trois aires de jeux, sises dans les préaux de l'école, 4 route de Pressy.

Vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu le préavis favorable de la Commission bâtiments du 15 décembre 2014,

Vu le préavis favorable de la Commission financière, administrative du 12 janvier 2015,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DÉCIDE, dans sa séance du 19 janvier 2015,

par 8 voix favorables

4 voix défavorable

2 abstentions

- D'ouvrir un crédit d'engagement de **320'000 F (TTC)** pour couvrir les dépenses liées aux travaux d'implantation de trois aires de jeux dans les préaux de l'école ;

Démontage des installations et évacuation ;
Abattage et dessouchage de trois tilleuls, frais administratifs pour demande d'autorisation:
Plantation de quatre ormes, selon les 4 devis et plans annexés de Top jeux SA. :

Préau des petits (aménagement paysager et de surface) :
Travaux de réaménagement complet du préau des petits, évacuations des installations existantes, abattage de 3 arbres malades, réfection complète du revêtement de surface et nouvelles plantations, selon devis annexé : 60'915 F (TTC)

Préau des petits :
Création d'un nouvel espace de jeux destiné aux enfants de moins de 4 ans, création d'une zone ombragée avec tables-bancs et coffre de rangement, selon devis annexé : 73'144.20 F (TTC).

Préau des moyens :
Modifications de l'aire de jeux destinée aux enfants des petites classes primaires, ainsi que de la surface de sécurité, selon devis annexé : 76'001.65 F.

Préau des grands :
Création d'un nouvel espace de jeux destiné aux grandes classes primaires ; remise en état des bancs circulaires situés dans le préau, selon devis annexé : 95'725.70 F.

Réserve pour frais divers : 14'213.45 F.

Total général pour les réfections et implantations générales des trois aires de jeux : 320'000 F

- De comptabiliser ce crédit en investissement sous la rubrique 21.503

- D'amortir la dépense en 10 ans, la première fois en 2016, les annuités d'amortissement figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 21.331.

Ce crédit est couvert par les moyens financiers de la commune et ne nécessite pas de recours à l'emprunt.

➤ **Proposition du Maire relative à l'adoption d'un crédit d'engagement et les moyens de le couvrir - Crédit de 1'150'000 F destiné à l'acquisition de la parcelle N° 1176, feuille 39 de la commune de Vandœuvre, propriété de Madame Françoise GARDY et de Monsieur Fernand GARDY**

- M. SCHMITZ : j'ai juste une petite remarque sur le nom apparaissant. Dans le texte de la délibération, le nom des propriétaires apparaît. Est-ce normal?
- Mme ERMACORA : c'est autorisé, car toute transaction passe dans la FAO de manière transparente.
- M. le président : avant de passer au vote, je vous précise qu'il s'agit d'une acquisition d'immeuble qui requiert la majorité qualifiée du Conseil municipal et qu'en tant que président je peux participer à ce vote.

La parole n'étant pas demandée, le président donne lecture de la délibération :

DÉLIBÉRATION

Proposition du Maire relative à l'adoption d'un crédit d'engagement et les moyens de le couvrir.

Crédit de 1'150'000 F destiné à l'acquisition de la parcelle N° 1176, feuille 39 de la commune de Vandoeuvres, propriété de Madame Françoise GARDY et de Monsieur Fernand GARDY.

Vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu le préavis favorable, de principe, du Conseil municipal dans sa séance du 25 juin 2012,

Vu le préavis favorable de la Commission financière et administrative du 12 janvier 2015,

Vu le projet de la Commune de réaliser une zone d'équipements publics,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DÉCIDE, dans sa séance du 19 janvier 2015,

par 15 voix favorable 0 voix défavorable 0 abstention

D'acquérir la parcelle, propriété de Madame Françoise et Monsieur Fernand GARDY, N° 1176, feuille 39, du plan cadastral de la Commune de Vandoeuvres, représentant une superficie totale de 2 124 mètres carrés ;

Parcelle vendue avec toutes ses parties intégrantes et accessoires, sans exception ni réserve, désignés comme suit :

N° 1434	Bâtiment	253 mètres carrés
N° 1435	Bâtiment	7 mètres carrés
N° 1747	Hangar	335 mètres carrés
N° 186	Habitation à un seul logement	129 mètres carrés
N° 695	Bâtiment	43 mètres carrés

D'ouvrir un crédit de 1'150'000 F afin d'acquérir la parcelle susmentionnée (frais notariés, honoraires de géomètres non compris).

De comptabiliser la dépense dans le compte des investissements sous la rubrique 62.503.

Il est affecté au patrimoine administratif et imputé au compte 143.

Ce crédit sera intégré au coût des travaux.

De charger le Maire et l'un(e) des Adjoint(e)s de passer les actes authentiques concernant cette acquisition.

Vu le caractère d'utilité publique de cette acquisition, de solliciter le Conseil d'Etat, afin que la Commune soit exonérée des droits de mutation relatifs à cette acquisition.

Ce crédit est couvert par les moyens financiers de la commune et ne nécessite pas de recours à l'emprunt.

➤ **Cession, à titre gratuit, à la commune de Vandœuvres, de la parcelle N° 3181 et constitution d'une servitude de construction et d'une servitude de distance et vue droite, sur la parcelle N° 3181**

- M. le Président : cette délibération requiert aussi la majorité qualifiée car il y a des servitudes.
- M. LOEPFE : qu'est-ce que la majorité qualifiée? Apparemment personne ne le sait.
- Mme CHRISTE-LÉVÊQUE : c'est deux tiers – un tiers, je viens de regarder la définition.
- M. le président : non, c'est dans le règlement, je peux vous le retrouver. La majorité qualifiée, c'est la majorité des conseillers municipaux présents.
- Mme ERMACORA : non, ça c'est la majorité simple.
- M. FOËX : la majorité, c'est la majorité du nombre de personnes présentes. La majorité qualifiée, c'est celle du nombre de personnes élues dans l'assemblée, soit le rapport entre le nombre de personnes élues, pas forcément présentes. Il faut faire attention car ce sont des définitions genevoises.
- M. le président : je vous lis l'article 49 du Règlement du Conseil municipal de la commune de Vandœuvres:
 - « Article 49 – Majorité qualifiée : en application de l'article 20 alinéa 2 LAC, les délibérations qui ont pour objet la clause d'urgence, l'achat ou la vente d'immeubles, l'échange ou le partage de biens communaux, la constitution de servitudes ou d'autres droits réels, ainsi que les emprunts et les cautionnements communaux ne peuvent être prises qu'à la majorité absolue des membres présents. »
- M. CHRISTE-LÉVÊQUE : alors est-ce la majorité absolue ou qualifiée?
- M. REICH : malheureusement nous sommes à Genève, donc c'est compliqué. Ce qui a été dit est juste, mais ce qu'on appelle la note marginale, qui fait partie du contenu légal de la loi, parle de majorité qualifiée et en-dessous la loi parle de majorité absolue. Dans la loi sur l'administration des communes, le titre est bien la majorité qualifiée. Et dans la majorité qualifiée lorsqu'elle est requise, on parle en fait de la majorité absolue. Ce qui veut dire que c'est la majorité absolue des membres présents, soit la moitié plus une voix.
- M. LOEPFE : nous sommes 15, donc c'est 8.
- M. le président : avant de voter, je vous lis encore l'article 9 sur les attributions du président:
 - « Article 9 – Attributions et vote du président:
 - Le président :
 - (...)
 - prend part au vote lors d'une délibération qui requiert la majorité qualifiée ;
 - (...) »

La parole n'étant pas demandée, le président donne lecture de la délibération :

DÉLIBÉRATION

Cession, à titre gratuit, à la commune de Vandœuvres, de la parcelle N° 3181 et constitution d'une servitude de construction et d'une servitude de distance et vue droite, sur la parcelle N° 3181

Vu l'empiètement de la parcelle privée N° 3181 sur le chemin communal de la Blonde, depuis la vente de la parcelle N° 2875, par la commune, en 2005,

vu la nécessité de procéder à une mutation parcellaire, en vue d'ajuster les limites de la route et de la parcelle privée, et de mettre en conformité les servitudes qui en découlent.

vu le projet d'acte notarié établi par M^e Costin van Berchem en date du 6 novembre 2014,

vu les plans de servitudes établis par Pierre-Yves Heimberg, ingénieur géomètre officiel, en date du 26 août 2014,

vu le rapport de la commission Financière et administrative du 12 janvier 2015,

vu les articles 30, alinéa 1, lettre k et 50, alinéa 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DÉCIDE, dans sa séance du 19 janvier 2015,

par 15 voix favorable 0 voix défavorable 0 abstention

1. d'accepter la cession, à titre gratuit, par M. Torbjörn Tornqvist, à la commune de Vandœuvres, de la parcelle N° 3181 de 136 m², selon le projet d'acte notarié établi par M^e Costin van Berchem en date du 6 novembre 2014, en vue d'ajuster les limites de la route et de la parcelle privée.

2. d'accepter la constitution, à titre gratuit, sur la parcelle N° 3181, d'une servitude de construction (report de 136 m² de droits à bâtir), au profit de la parcelle N° 3175, propriété de M. Torbjörn Tornqvist, et d'une servitude de distance et vue droite, au profit de la parcelle N° 3175, propriété de M. Torbjörn Tornqvist, et au profit de l'Etat de Genève, conformément aux plans de servitudes établis par Pierre-Yves Heimberg, ingénieur géomètre officiel, en date du 26 août 2014, et au projet d'acte notarié établi par M^e Costin van Berchem en date du 6 novembre 2014 ;

3. d'accepter la prise en charge par la commune des droits, émoluments, frais et honoraires de l'acte ainsi que ceux du géomètre;

4. de demander au Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève de bien vouloir exonérer la présente opération des droits d'enregistrements et des émoluments du Registre foncier vu son caractère d'utilité publique.

5. de charger le Maire de signer l'acte notarié nécessaire.

6. Projets de résolutions, de motions

Néant

7. Pétitions

Néant

8. Questions écrites ou orales

◆ Question orale par Mme CHRISTE-LÉVÊQUE

- Mme CHRISTE-LÉVÊQUE : pourrait-on charger l'Exécutif de trouver un moyen d'allumer l'entrée du terrain vert quand il y a des manifestations? Lorsqu'il y a eu la soirée, Mme ERMACORA et moi-même avons fait le parking avec nos téléphones portables en guise de lampes de poches pour montrer aux gens où était l'entrée du parking parce que c'était dans un noir absolu et les gens ne savaient pas où aller. En l'occurrence, l'agent de police municipale n'était pas là, nous étions toutes les deux.
- M. BRICHET : en sortant, nous avons vu que c'était allumé.
- Mme CHRISTE-LÉVÊQUE : mais pas quand nous sommes arrivées. Ce sont les pompiers qui ont éclairé. Mais si on pouvait avoir des projecteurs...
- M. BRICHET : il y avait des luminaires.
- Mme CHRISTE-LÉVÊQUE : il faut peut-être tout simplement venir vérifier l'heure de l'allumage de l'éclairage. Il s'allume peut-être simplement trop tard, c'est tout bête.

◆ Question orale par M. J.-P. GARDIOL

- M. J.-P. GARDIOL : j'ai une question sur ma question écrite déposée le 10 novembre 2014. Le règlement prévoit que l'on devrait me répondre à la prochaine séance du Conseil, il y en a déjà eu deux, ou au maximum un mois plus tard. Donc je viens aux nouvelles. C'était ma question qui figure dans le procès-verbal du conseil municipal du 10 novembre 2014: « Remplacement de la chaudière à gaz, route de Meinier 8 : Pourquoi a-t-on attribué les travaux à une entreprise 36 % plus cher que la moins-disante ? ». J'attends une réponse, donc l'Exécutif n'a pas fait son travail.
- M. le Président : donc tu reposes la question?
- M. J.-P. GARDIOL : non, je propose de me répondre au prochain conseil municipal.

◆ **Question orale par M. J. GARDIOL**

- M. J. GARDIOL : alors le jour tombe bien. Moi qui fais du deux-roues, j'ai toujours trouvé des chemins glacés ou enneigés. Je trouve vraiment dommage que l'on ne fasse rien, surtout que l'on parle souvent de sécurité pour les enfants qui vont à l'école à pied, mais quand il neige on ne déblaie pas et on ne sale pas les chemins. Donc si une voiture dérape, elle rentre dans un enfant, et on aura beau dire que c'est la faute du conducteur, nous sommes nous aussi responsables parce que nous n'avons pas fait ce qu'il fallait pour que la voiture roule dans de bonnes conditions. Donc je me demande s'il serait possible de faire quelque chose
- Mme CHRISTE-LÉVÊQUE : ce n'est pas salé, mais c'est déblayé.
- M. FOËX : il est vrai qu'on avait eu cette idée en prenant l'exemple sur d'autres communes qui pratiquent le non salage des chemins communaux, sauf en cas d'urgence. A cause de quelques plaintes, on est revenu sur cette pratique en s'en tenant uniquement aux chemins pentus. Partant du principe que mon idée n'était pas de ne pas entretenir ou de ne pas procéder à quelque opération que ce soit, mais j'avais l'idée de prendre exemple sur le Valais ou d'autres communes de montagne, qui ne salent pas car le sel est extrêmement agressif d'un point de vue environnemental, mais qui sablent ou mettent du gravillon. Il m'a été répondu par les doctes cantonniers que c'était totalement impossible chez nous. Cela crée évidemment une situation hybride lors des jours de forts gels.
- Mme CHRISTE-LÉVÊQUE : pourquoi ne peut-on pas sabler?
- M. FOËX : j'ai eu des explications là-dessus: c'est que cela encombre et obstrue les canalisations et cela donne beaucoup de travail. Ce à quoi j'ai répondu par une question: comment font les autres cantons, puisque chez nous c'est impossible, que cela obstrue et demande un travail immense? Il doit y avoir dans le canton du Valais des armées de cantonniers supplétifs aux cantonniers normaux. J'en suis resté là.
- M. J.-P. GARDIOL : mais il y a maintenant des sels écologiques.
- M. FOËX : cela reste malgré tout du sel.
- Mme CHRISTE-LÉVÊQUE : ce n'est pas bon pour les voitures non plus.
- M. FOËX : J'ai réussi à empêcher un sel qui était beaucoup plus agressif. Je prenais exemple sur la commune de Veyrier, commune pilote dans ce domaine.
- Mme le Maire : je tiens la même science que M. FOËX, non pas de la part des cantonniers mais des ingénieurs, qui disent qu'effectivement les gravillons, sable ou copeaux filent dans les canalisations et les obstruent. Finalement les cantonniers sont quand même à nos ordres et ils exécutent ce qu'on leur demande. Je souhaiterais préciser que cela vient aussi des ingénieurs qui ont peur que les canalisations soient encombrées. Encore une chose importante pour rassurer M. J. GARDIOL, les trottoirs même plats sont salés. On ne parle pas de dégager, mais si vraiment le sol est extrêmement glacé, même ce qui est plat en certains endroits est salé.
- Mme ERMACORA : ça ne l'a pas été la fois où il y avait de la neige, en revanche la route était dégagée.
- M. FOËX : les ordres sont clairs. Les trottoirs sont normalement salés.
- M. le président : je ne sais pas si c'est le cas dans la commune, mais en principe à Genève chaque citoyen est tenu de saler son bout de trottoir.
- Mme le Maire : bien sûr, et même de le dégager.
- M. le président : en conclusion, quelles mesures pourrait-on donc prendre?
- M. FOËX : la prochaine mandature décidera de s'il faut conserver ou pas cette manière de faire. Pour l'instant je conserve cette politique, avec les aménagements qui ont été apportés,

c'est-à-dire de vraiment n'avoir cette politique de non salage que sur les chemins parfaitement plats.

9. Propositions du Maire et des Adjoints

Néant

10. Propositions individuelles et questions

Néant

11. Date de la prochaine séance

- **séance n° 30 : mardi 24 2015 à 19h30**

12. Divers

- M. J.-P. GARDIOL : avant, avec l'ordre du jour on recevait le tableau Excel qui résumait les objets. Nous ne l'avons pas eu ce soir ni la fois dernière. Pourrait-on l'avoir avec la convocation?
- M. BRICHET : oui, je vous l'enverrai.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

La secrétaire du conseil municipal

Floriane Mme ERMACORA

Le président du conseil municipal

Hervé DESPLAND